

Secrétariat d'État
chargé de la mer

Attestation d'élection de domicile en France pour la francisation des navires

(à remplir par les propriétaires et les gérants de copropriété, personnes physiques uniquement)

Articles L.5112-1-1 à L.5112-1-8 du code des transports

1. Informations et coordonnées de la personne...

Mme ☐ M. ☐

Nom, prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

(commune, département, pays)

Adresse

N° voie

Extension

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou boîte postale

Code postal

Localité

N° de téléphone

N° de télécopie

Adresse électronique

Propriétaire ☐ Gérant de copropriété ☐ du (des) navire(s) ci-après nommé(s) :

Je certifie, au regard des dispositions des articles L.5112-1-1 à L.5112-1-8 du code des transports, pour toutes les affaires administratives ou judiciaires se rapportant à la propriété et à l'état du (des) navire(s) ci-dessus nommés, faire **élection de domicile*** en France à l'adresse suivante :

2. A remplir si la domiciliation s'effectue auprès d'une personne physiques ou s'il s'agit d'une résidence secondaire

Nom, prénom(s) :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Nom de voie :

Code postal :

Localité :

A remplir si la domiciliation s'effectue auprès d'une personne morale

Nom de la société :

Personne à contacter :
(chargée de réceptionner
et de transmettre les
courriers)

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Nom de voie :

Code postal :

Localité :

3. Engagement et signature.....

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des éléments apportés en vue de la délivrance de cette attestation et m'engage à signaler immédiatement à l'administration tout changement modifiant cette déclaration. »

Fait à :

Le

Signature du demandeur

*** L'élection de domicile consiste, dans l'hypothèse où vous résidez en France moins de six mois par an, à communiquer une adresse en France, permettant à l'administration de pouvoir vous adresser toutes les correspondances administratives relatives à la propriété de votre navire.**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du Guichet Unique de la Fiscalité de la Plaisance (GUFIP)